

LE MERCREDI

LE MERCREDI MATIN LA MUNICIPALITÉ PROPOSE AUX ENFANTS :

7h-8h30
Accueil du matin,
petit-déjeuner proposé
jusqu'à 8h.

8h30-11h30
Activités éducatives
et/ou Mercredis
apprenants.

11h30
Retour à la maison
ou déjeuner en
centres de loisirs.

13h30-19h
Centres de loisirs :
activités manuelles,
artistiques et sportives.

18h
Navette de retour.

**Les enfants peuvent
se rendre au CELE,
le matin, l'après-midi
ou la journée complète.**

En savoir plus :
Service animation
Tél. : 01 69 02 52 64 / 01 69 42 56 02
ville-ris-orangis.fr

ET/OU

• LES MERCREDIS APPRENANTS

à destination des élèves en élémentaire, avec 1h30 de soutien scolaire (mathématiques et français) et 1h30 d'activités éducatives. Ce dispositif gratuit vise à accompagner l'apprentissage des enfants en petit groupe par niveau de classe.

Toute l'année, hors vacances scolaires.
Inscriptions à renouveler chaque trimestre.

En savoir plus :
Service scolaire
Tél. : 01 69 02 52 92
ville-ris-orangis.fr

NOS PARTENAIRES



ART ATTITUDE

Initiation aux arts plastiques et découverte des cultures du Monde.



PLANÈTE SCIENCES

Astronomie, initiation à l'archéologie, découverte de l'énergie ou encore de la biodiversité.



LE CHAPITEAU D'ADRIENNE

Initiation aux arts du cirque.



UNIS-CITÉ

Initiation à la programmation.



AVSA

Initiation à l'équitation.



CYCLISME

Apprentissage de la conduite à vélo, maniabilité et sensibilisation au code de la route, réparation de vélo, sorties en plein air.



LA SCÈNE NATIONALE AGORA-DESNOES ET LES CINOCHES

Ateliers de lecture à haute voix, de marionnettes, de réalisation, création d'un journal, 12 séances de cinéma avec animations.



USRO

Pratique du rugby, baseball, tennis, basket-ball et biens d'autres sports...



LE PLAN

Enregistrement de textes en chansons dans les studios.



2025

2026

L'ÉDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Votre enfant vient de faire sa rentrée des classes.

Pour lui comme pour vous-même, il s'agit d'un moment plein d'émotion.

Lieu où les élèves accèdent aux savoirs, forment leur intelligence, développent leur citoyenneté et leur apprentissage de la vie en collectivité, l'école fait l'objet d'une attention particulière de toute mon équipe. Cette année encore, nous veillerons à offrir à nos jeunes Rissois-es les meilleures conditions d'enseignement.

Votre enfant va bénéficier d'une multitude de dispositifs municipaux, comme la présence d'un agent municipal qualifié dans les classes maternelles de la petite à la grande section, aide au devoir, trois heures d'activités éducatives gratuites le mercredi matin, accueil de 7h à 19h tous les jours. Toutes ces actions sont décidées et portées par notre Municipalité avec Serge Mercieca, Maire-adjoint chargé de l'Education

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis,
Conseiller départemental
de l'Essonne

LA SEMAINE

7h - 8h20

LES ENFANTS PEUVENT ÊTRE ACCUEILLIS DANS NOS CENTRES ÉDUCATIFS DE LOISIRS ENFANTINS (CELE)

Ces accueils sont des temps calmes où sont proposés un petit-déjeuner et des activités variées. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.



8h10 - 8h30 16h30 - 16h50

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Près de 12 agents qualifiés veillent à la sécurité des enfants aux abords des écoles.
Privilégiez les déplacements à pied ou en covoiturage.

Contre le gaspi à la cantine, on s'inscrit !
Pensez à préinscrire votre enfant à la cantine sur le Portail famille, au plus tard le jeudi pour la semaine suivante. Cette étape est indispensable pour garantir un bon accueil des enfants et éviter le gaspillage alimentaire.



11h30 - 13h30

LE TEMPS DU MIDI

La Municipalité propose des menus équilibrés, favorisant le bio, élaborés par une diététicienne. Les activités mériennes sont assurées par des encadrants diplômés.



13h30 - 16h30

LES COURS

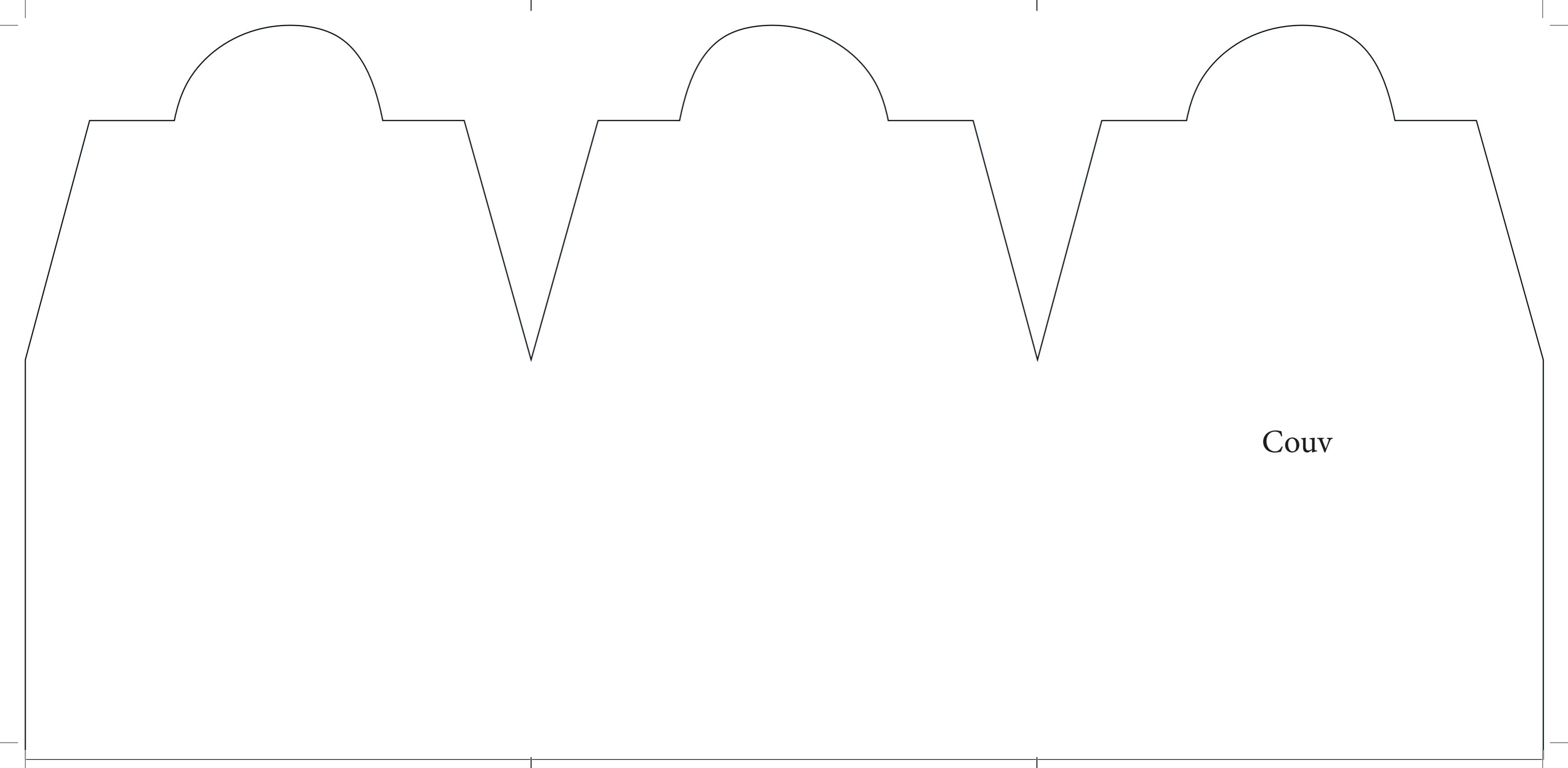
La Municipalité s'engage activement en faveur de l'éducation en allouant un budget à chaque école, destiné notamment à l'achat de fournitures pour les élèves de l'élémentaire et à l'acquisition de matériel pédagogique pour les classes de maternelle et d'élémentaire. Ce soutien représente un investissement annuel de 43 € par enfant en maternelle et de 53 € par enfant en élémentaire.



16h30 - 18h

LES ÉTUDES SURVEILLÉES EN ÉLÉMENTAIRE sont assurées par un personnel municipal qualifié (minimum BAC+2) et des enseignants volontaires. Les tarifs demeurent parmi les moins chers du département.

Le CELE accueille les élèves de maternelle de 16h30 à 19h00. Les élèves de CP et de CE1 peuvent être accueillis au CELE après l'étude surveillée.



Couv